

Séjours de vacances adaptés

Demande d'aide financière

MGEN. Première mutuelle des agents du service public



Dans le cadre des séjours de vacances adaptés, MGEN peut prendre en charge une partie des frais de séjours dans le cadre de l'action sociale et des actions concertées. Pour en bénéficier, merci de joindre cette fiche complétée ainsi que les pièces justificatives avec votre dossier d'inscription aux séjours auprès du partenaire organisateur (ANAE, APAJH, autres), qui communiquera à MGEN, le devis du séjour précisant le montant restant dû du vacancier, afin de permettre une prise en charge rapide.

- Vous êtes Agent ou retraité de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur :
- ☐ Oui ☐ Non - (Si oui, vous pouvez prétendre à une aide financière au titre des actions concertées)
- Vous êtes adhérent MGEN à une offre individuelle en santé ou prévoyance :
- ☐ Oui ☐ Non - N° MGEN : _____
- et vous souhaitez demander une aide financière dans le cadre de l'Action sociale :
- ☐ Oui ☐ Non

Commentaires :

Coordonnées de l'agent ou de l'adhérent

	Bénéficiaire du séjour	Personne désignée en charge du dossier (parent ou organisme)
Nom		
Prénom		
Adresse postale (rue, code postal, ville)		
Téléphone (portable ou fixe)		
E-mail		

Pièces justificatives à fournir

- ⊕ Votre avis d'imposition et/ou les derniers avis d'imposition de la famille vivant sous le même toit ;
- ⊕ RIB.

☐ Je certifie l'exactitude de la présente déclaration.

Fait à _____ le ____ | ____ | ____

Signature du demandeur :

Les données collectées dans le cadre du présent questionnaire sont traitées par MGEN en sa qualité de responsable de traitement. Vos données, y compris vos données de santé, sont nécessaires pour la passation, la gestion et l'exécution de votre contrat et notamment pour bénéficier d'une prestation incluse dans votre offre ou une aide financière ponctuelle dans le cadre de l'Action Sociale, le cas échéant via son service médical. En aucun cas vos données de santé ne sont traitées à des fins d'exclusion de garanties de contrats d'assurance et de modification de cotisations ou de primes d'assurance. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité de vos données, ainsi que, pour des motifs légitimes, d'un droit d'opposition et de limitation du traitement des données vous concernant. Vous disposez également du droit de décider du sort de vos données après votre décès.

Toute demande d'exercice de vos droits peut être envoyée par courrier postal à l'adresse : MGEN - Protection des données - 6 bis avenue Joseph Rollo – 78320 La Verrière ou à la page : <https://www.mgen.fr/mes-donnees>. Un justificatif d'identité pourra vous être demandé le cas échéant. Le DPO peut être contacté à l'adresse suivante : MGEN – Data Protection Officer – 3 square Max Hymans 75748 PARIS Cedex 15.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

MGEN, n° 775 685 399, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, 3 square Max-Hymans - 75748 Paris cedex 15.

